ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 3423

Texte de la question

Suite à la décision unilatérale d'abandonner le surgénérateur de Creys-Malville, M. François Sauvadet souhaiterait que M. le secrétaire d'Etat à l'industrie lui communique avec précision les motivations et les études scientifiques qui l'ont conduit à décider l'abandon de ce surgénérateur. En particulier, il souhaiterait savoir si la dépendance énergétique de la France ne risque pas d'être remise en cause par cette décision et s'il ne serait pas envisageable d'utiliser ce surgénérateur afin de poursuivre les différentes expérimentations, notamment sur le traitement des déchets radioactifs à durée longue afin de se prononcer, en 2006, sur le devenir des déchets radioactifs conformément à la loi Bataille votée en 1991, que son degré technologique permet. Enfin, regrettant qu'aucun débat n'ait eu lieu en préalable à cette décision lourde de conséquences, il désire savoir si elle envisage d'en organiser un avec la représentation nationale et surtout si cette décision est susceptible d'être modifiée.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a annoncé à l'Assemblée nationale, le 19 juin dernier, l'abandon de Superphénix. Cette décision n'est absolument pas motivée par des raisons de sûreté, mais par des considérations économiques. Le Gouvernement est néanmoins clairement conscient des difficultés soulevées par l'arrêt de Superphénix, notamment en ce qui concerne l'emploi, l'impact sur les collectivités locales, les opérations de démantèlement proprement dites, l'impact financier sur les comptes d'EDF et de l'Etat, la poursuite des recherches sur la destruction des déchets menées dans le cadre de la loi du 30 décembre 1991, sans oublier le devenir de la filière des réacteurs à neutrons rapides. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement s'est donné un temps de réflexion pour définir les modalités de la fermeture de Superphénix. Le Premier ministre vient de désigner M. Jean-Pierre Aubert, inspecteur général de l'industrie et du commerce, pour examiner les problèmes de reconversion liés à l'arrêt de Superphénix.

Données clés

Auteur : M. François Sauvadet
Circonscription : Côte-d'Or (4e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3423
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : industrie
Ministère attributaire : industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3055
Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3972